

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 30 mars 2026

N° CM30032026-03
NB/LGa

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DOLÉ, Maire.

Date de convocation : 24 mars 2026

Nombre de Conseillers : 29

Nombre de votants : 29

Présents : M. D. DOLÉ, Mme M. RANGEARD, M. M. PRAUD, Mme N. GÉMARD, M. Y. DURAND, Mme A. VACHÉ, M. R. GAUBERT, M. M. RAUTUREAU, M. JM. BEAUFFRETON, Mme V. DAVIAUD, M. M. CHAIGNEAU, Mme A. BALLERY, M. K. SERIN, Mme MJ. GABRIEU, M. C. CHAUVET, Mme C. GABORIT, M. C. BLANDIN, Mme N. PODEVIN ; M. L. SIMONNEAU, Mme A. ROSÉ, M. P. SERIN, Mme C. BODIN, M. JC. MARCHAND, Mme I. BROSSET, M. A. GUILLOTEAU, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M. J. LANDA, Mme A. RABILLER, M. T. PELAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire : Madame Véronique DAVIAUD

OBJET : INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS - MAJORATION

VU la délibération n°CM30032026-02 de ce jour, par laquelle le Conseil Municipal a fixé les indemnités de fonctions du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux délégués ;

VU le décret n° 2015-297 du 16 mars 2015 maintenant en vigueur la possibilité de majorer de 15 % les indemnités des élus municipaux des Communes qui étaient chefs-lieux de canton avant la réforme de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 (loi relative à l'élection des Conseillers Départementaux, des Conseillers Municipaux et des Conseillers Communautaires) ;

CONSIDERANT que cette majoration est calculée sur l'indemnité réelle octroyée au Maire et aux Adjointes ;

CONSIDERANT qu'il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer cette majoration pour le Maire et les Adjointes ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants ;

DECIDE d'appliquer la majoration de 15 % aux indemnités du Maire et des Adjointes tel que figurant dans le tableau ci-dessous :



Fonction	Prénom Nom	Indemnité allouée	Indemnité allouée avec Majoration de 15%
Maire	Monsieur Didier DOLÉ	40.81 % de l'indice brut terminal de la fonction publique	46.93 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
1 ^{ère} adjointe	Madame Monique RANGEARD	18.66 % de l'indice brut terminal de la fonction publique	21.46 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
2 ^{ème} adjoint	Monsieur Mikaël PRAUD	18.66 % de l'indice brut terminal de la fonction publique	21.46 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
3 ^{ème} adjointe	Madame Nadine GÉMARD	18.66 % de l'indice brut terminal de la fonction publique	21.46 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
4 ^{ème} adjoint	Monsieur Killian SERIN	18.66 % de l'indice brut terminal de la fonction publique	21.46 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
5 ^{ème} adjointe	Madame Annie VACHÉ	18.66 % de l'indice brut terminal de la fonction publique	21.46 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
6 ^{ème} adjoint	Monsieur Raphaël GAUBERT	18.66 % de l'indice brut terminal de la fonction publique	21.46 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Conseillers Municipaux délégués		5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique	Sans objet

PREVOIT les crédits nécessaires au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

Véronique DAVIAUD
Secrétaire de séance



Didier DOLÉ
Maire

